

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19913 - 77EME ANNÉE

## Attaque contre l'Ambassade de Cuba à Paris et poursuite du blocus de Cuba malgré le vote écrasant de l'Assemblée générale des Nations-Unies

### Le PCR appelle à la solidarité avec le peuple cubain victime des États-Unis

« Nous devons profiter du retrait des forces américaines en Afghanistan pour réclamer également la fermeture de Guantanamo et Diego-Garcia. Ainsi, le peuple cubain vivra plus libre et le peuple chagossien pourra retourner dans son pays natal. Soyons solidaires des victimes », affirme un communiqué publié hier par le Parti communiste réunionnais qui dénonce l'attaque contre l'Ambassade de Cuba à Paris et demande à la France de ne pas abriter « la graine de terroristes qui utilise son sol pour déstabiliser un pays exemplaire en matière d'Éducation, de Santé, de Sport, de protection de la Femme et de solidarité entre les peuples ».

Le monde, épris de justice et de paix, dénonce l'attaque contre le bâtiment abritant l'Ambassade de Cuba à Paris. C'est un acte odieux et désespéré qui tente de briser la solidarité mondiale en faveur de Cuba, à l'ONU.

En effet, il y a un mois, le 23 juin 2021, l'Assemblée Générale de l'ONU a demandé aux États-Unis de lever le blocus économique, commercial et financier contre Cuba qui dure depuis 61 ans. Le vote a donné le résultat suivant : 184 voix contre 2 (États Unis et Israël) et 3 abstentions (Colombie, Brésil et Ukraine). Humiliés par ce vote sans appel, les dirigeants américains décident de fomenter des troubles à l'intérieur de Cuba et de pousser à des actes terroristes à l'extérieur.

La volonté américaine d'asphyxier le pays ne permet même pas une petite ouverture sanitaire pour permettre au peuple cubain de bénéficier de l'aide étrangère. Pourtant, le gouvernement cubain a envoyé le plus gros contingent de médecins pour bloquer l'expansion du virus Ebola en Afrique et sauver des vies. Il en a fait de même en Europe, au début de la pandémie du Sars-cov 2 . Sur place, il forme des

milliers de médecins étrangers.

Il faut savoir en plus que les États-Unis refusent de quitter la base de Guantanamo qu'ils occupent sur 117 Km2 en territoire Cubain. Cette base est connue pour ses actes de cruauté envers des personnes détenues sans procès. Un temps Obama voulait fermer la partie prison.

Nous devons profiter du retrait des forces américaines en Afghanistan pour réclamer également la fermeture de Guantanamo et Diego-Garcia. Ainsi, le peuple cubain vivra plus libre et le peuple chagossien pourra retourner dans son pays natal. Soyons solidaires des victimes.

La France ne doit pas abriter la graine de terroristes qui utilise son sol pour déstabiliser un pays exemplaire en matière d'Éducation, de Santé, de Sport, de protection de la Femme et de solidarité entre les peuples. Saluons la coopération exemplaire entre le Conseil Régional de Martinique et Cuba.

Le Parti communiste Réunionnais appelle au soutien du peuple et du gouvernement cubains victimes de la politique des États-Unis.

**Bureau de Presse du PCR,  
Ary Yée Chong Tchi Kan**

## Confinement élargi à un rayon de 10 kilomètres : compromis pour apaiser les tensions

Afin d'éviter que la crise sanitaire atteigne un niveau tel que les hôpitaux soient obligés de trier les malades qui auront la possibilité d'être soigné, l'État a décidé de placer La Réunion sous confinement, beaucoup moins strict que le précédent qui eut lieu quand le coronavirus ne circulait pas à La Réunion. En effet, comment expliquer une interdiction totale de sortir du domicile à cause d'une aggravation de l'épidémie dans un territoire, lorsque cela fait 7 mois qu'a débuté une campagne de vaccination contre cette épidémie, et que certaines personnes croyaient que leur consentement à cette opération allait leur donner plus de droits que d'autres ?

L'année dernière, La Réunion fut confinée en même temps que la France et pour la même durée. Là-bas, la première épidémie de coronavirus faisaient d'importants ravages, les hôpitaux étaient débordés. Appliqué avec succès en Chine où il permit de circonscrire et de vaincre le coronavirus à Wuhan, le confinement était la mesure la plus adaptée compte tenu de la situation sanitaire de la France à l'époque. Mais pendant ce temps, le virus ne circulait pas à La Réunion. Les seuls cas détectés l'étaient chez des personnes venant à La Réunion. Ceci n'a pas empêché un confinement tout aussi strict qu'en France, avec des déplacements interdits hors du domicile sauf motif impérieux. Le

respect par les Réunionnais de ce premier confinement n'a pas empêché que notre île d'être confrontée à une crise sanitaire.

### Confinés à l'intérieur de 78km<sup>2</sup> la semaine, 20 km<sup>2</sup> le week-end

Selon les autorités, la situation est donc d'une gravité sans précédent, avec le risque d'une hécatombe si la tendance exponentielle de l'épidémie se poursuivait. C'est donc une situation beaucoup plus grave qu'en mars 2020, mais le confinement sera bien moins strict.

Tout d'abord, il sera possible d'aller et venir dans un rayon de 10 kilomètres de son domicile la semaine, et de 5 kilomètres le week-end, soit des superficies respectives de 78 kilomètres carrés et de 19,6 kilomètres carrés. Cela signifie par exemple que rien n'empêchera un Dionysien de se déplacer dans sa ville peuplée de près de 150.000 habitants. Et les échanges entre les bassins de population pourront continuer à se poursuivre comme d'habitude les jours de semaine, compte tenu des nombreuses dérogations possibles.

Cette marge de 10 kilomètres ne peut que résulter d'un compromis. En effet, à La Réunion, au moins 25 % de la population de La Réunion peut justifier d'un schéma vaccinal complet donnant droit à

l'obtention d'un Pass sanitaire. Ce document traduit une discrimination positive pour son porteur, qui peut accéder à des lieux interdits à d'autres. En France, une Agence régionale de santé s'était d'ailleurs illustrée par une campagne de publicité montrant un jeune couple s'embrasser, indiquant que la vaccination permet de revenir à la vie d'avant. Or, aucune étude scientifique ne peut conclure à l'efficacité et à la sécurité totale des vaccins qui sont distribués à La Réunion. Cela signifie clairement que rien ne change pour les vaccinés, car ils sont susceptibles d'être infectés par le virus et de le transmettre. Il est donc logique que le confinement s'applique à tous. S'il était aussi strict que l'an dernier lorsque le coronavirus ne circulait pas à La Réunion, ceci aurait contribué à entretenir le doute chez des personnes vaccinées sur l'efficacité du traitement qu'elles ont accepté. En effet, comment expliquer une interdiction totale de sortir du domicile à cause d'une aggravation de l'épidémie dans un territoire, lorsque cela fait 7 mois qu'a débuté une campagne de vaccination contre cette épidémie ?

Ces 78 km<sup>2</sup> de liberté de 5h à 18h les jours de semaine sont donc un moyen d'apaiser les tensions qui auraient pu surgir.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

# Biens mal acquis : une grande victoire dans la lutte contre la corruption

**La Cour de cassation a confirmé la condamnation de Teodorin Obiang, vice-président équato-guinéen, pour avoir mené un train de vie fastueux en France avec l'argent public de son pays. La décision marque une étape décisive dans la lutte contre la spoliation des habitants des pays du Sud par leurs dirigeants.**

Après dix ans d'un intense combat judiciaire, le premier procès historique dans l'affaire des Biens mal acquis s'est tenu à Paris, du 19 juin au 5 juillet 2017. Teodorin Obiang, Vice-président de Guinée Equatoriale était soupçonné de s'être constitué un patrimoine considérable en France avec de l'argent public détourné de son pays d'origine. Le 27 octobre 2017, le Tribunal correctionnel de Paris a rendu son jugement : 3 ans de prison avec sursis, une amende de 30 millions d'euros avec sursis et à la confiscation intégrale de ses biens saisis sur le territoire français, d'une valeur estimée à plus de 150 millions d'euros. C'est la première fois qu'un haut dirigeant étranger en exercice est condamné en France pour des faits de blanchiment, notamment de détournement de fonds publics et de corruption.

Par « biens mal acquis », on entend l'ensemble des avoirs et biens publics détournés du budget d'un État et placés à l'étranger à des fins personnelles. Il s'agit ainsi d'un enrichissement illicite, c'est-à-dire de l'augmentation substantielle des biens d'un agent public, ou de toute autre personne, que celui-ci ne peut justifier au regard de ses revenus. La Banque Mondiale évalue le coût annuel des avoirs et biens détournés dans les pays en développement et placés à l'étranger entre 20 et 40 milliards de dollars. «La justice confirme que la France n'est plus une terre d'accueil pour l'argent détourné par de hauts dirigeants étrangers et leur entourage : les patrimoines acquis en France avec de l'argent sale seront confisqués et leurs propriétaires poursuivis et condamnés», a réagi, dans un communiqué, Patrick Lefas, président de Transparency International France, une des ONG à l'origine de la procédure.

Sous l'impulsion des instruments internationaux, la législation française en matière de saisie et de confiscation des avoirs a fortement évolué ces dernières années. La loi du 9 juillet 2010 visant à faciliter la saisie et la confiscation en matière pénale, récemment complétée par la loi du 27 mars 2012 relative à l'exécution des peines, sont à l'origine d'une refonte des règles applicables en la matière. Néanmoins, l'affaire des « Biens Mal Acquis » montre que le système est encore loin d'être parfait. Une fois le processus de recouvrement parvenu à son terme, se pose inévitablement la question du sort des avoirs recouverts. A cet égard, notons que la France ne manque pas de souligner qu'elle est « à l'initiative » même de ce « principe de restitution des produits des infractions de détournement et de blanchiment des fonds publics ». Pour autant, la France n'a pas jugé nécessaire d'adopter des mesures spécifiques quant à la restitution des avoirs issus de la corruption transnationale. Or, faute de dispositif adéquat, comment la France pourra-telle opérer la restitution des « Biens mal acquis » ?

Comme il est convenu, qu'il est plus efficace de lutter contre les trafics par les saisies des liquidités et des avoirs, la lutte contre la corruption a connu une grande avancée. Mais il ne faut pas se limiter aux proches des dirigeants africains, l'argent de la corruption concerne aussi les élus locaux. Hier nous relations les 18 membres politiques du cabinet Robert, mais notons que leur rémunération mensuelle était de plus de 5 000 euros nets. Le Pays regorge d'histoire de biens mal acquis grâce à la corruption. Mais au-delà des bruits et des fantômes, il est temps que le corrompu sache que ces biens et ces avoirs mal acquis peuvent lui être confisqués et rendu à la collectivité. C'est aussi un moyen pour les citoyens de se réapproprier la chose publique.

**« La pire des corruptions n'est pas celle qui brave les lois ; mais celle qui s'en fait à elle-même. »**

Louis de Bonald

*David Gauvin*

# Oté

## Mèrssi mon kiltir rényoné !

Médame zé Mésyé, la sossyété mi fé la kabane l'èr vakanss i ariv. Pou di yèmré bien zordi rakonte azot in la vérité, an famiye ossi mwin l'aprann zistoir dsi galé konm dann tan l'avé bonpé zafèr. poin télé. Konm dann tan l'avé touzour inn dan la bande pou bien Laba dann l'Afrik i di, i fo toute in konète « zistoir ptizan, grandyab », vilaz pou fé lédikasyon in marmaye, é « zistoir lyèv avèk torti » épi d'ote mi panss sa lé vré pou vréman. ankor konm zistoir Laramé, pass montagn.

Zot k'i lire Témoignages zot i koné de tou tan néna zistoir dann noute zoinal ; konm i anparl souvan la kiltir popilèr noute péi épi nout pèp. I paré wi aprann pliss dsi in péi kan wi koné son kiltir popilèr ké dsi lo ban lékol. Fransh vérité mwin la pa aprann in ta dsi mon péi kan mwin la parti lékol, é mwin la aprann pliss kan étan jenn, mwin la ékoute bande travayèr mon papa, kissoi mwin téi ansèrv azot ptite min, sansa mwin téi rès solman pou ékoute azot épi bingn dann in bon l'èr sho lamityé kréol.

Mwin la aprann pliss- zordi mi konpran - avèk mon vyé nènène madam Baba, dann son kaze an paye apré lire bann paz katalog kolé avèk la kol poude larouroute, épi dann koin d'fé kissoi dann son kizine kissoi dann la kizine la kantine lékol. Mwin l'aprann bonpé zafèr avèk mon bande kamarade yab, litone lé o konm mwin, kan nou téi sava katèshiss, kan nou téi

fé la kabane l'èr vakanss i ariv. Pou di la vérité, an famiye ossi mwin l'aprann bonpé zafèr.

Laba dann l'Afrik i di, i fo toute in vilaz pou fé lédikasyon in marmaye, é mi panss sa lé vré pou vréman.

Opliss lo tan i pass, opliss mi an apèrsoi mon méyèr fon lédikasyon, mon méyèr boute la vi, sé dann mon vilaz mwin la armass ali é mi pé dir azot zordi kan mwin la kite mon vilaz lé konm in rossor la kass dan mwin. Toute in vi mwin la kour déryèr pou ratrape mon déshirir san zamé gingn ratrapé. Toute in vi mwin la kour d'in bor ziska l'ote san zamé rokol lé dè bor. Fraktir, félire, déshirir, riptir ? Mèrssi bien mon kiltir popilèr armassé dann mon vilaz... Ou lé konm in kantité kroshé, la ansèrv pou mwin ramass la konéssans la vi.

Par ou mwin la konstrui, mwin la dékonstrui mon pèsonaltié pou rokonstruir san zamé arété, san zamé arivé, ziss an kroiyen in zour m'arivé.

Asoir mwin té i vé rakonte azot in zistoir konm téi rakonte dsi galé mé final dekonte pé s'fèr asoir té l'èr pou ropoze in pé.. assiz dsi la rosh piké.

*Justin*